



CANCER DU SEIN, UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

Le cancer du sein **DOIT** être pris en charge en tant que maladie professionnelle.

Les hôtesses de l'air sont soumises « au quotidien » à 3 facteurs de risques professionnels reconnus en matière de cancer du sein :

- le rayonnement ionisants
- le travail de nuit
- le décalage horaire de + de 3 fuseaux horaires

Le cancer du sein chez les hôtesses doit être déclaré par le médecin en maladie professionnelle, et tout refus de la SS doit être systématiquement contesté. De nombreux pays le font déjà.

ERC ... Sans commentaire ...

L'info métier reçu sur notre boîte mail le 30/09 nous informe qu'il ne sera plus nécessaire d'émettre un commentaire lors d'un ERC. Seul les commentaires émis pour un passager ULTI ou HIPPO seront lus (c'est déjà le cas aujourd'hui on vous rassure). La lecture de ces retours génère un tel travail que la compagnie préfère tout simplement abandonner cette possibilité...

Air France ou l'art de faire et défaire ...

TSV ENGAGE et HC

Après engagement du TSV, en cas de vol reporté ou annulé, il vous sera attribué 4 HC sur LC et 3,5 HC sur MC/CC (même chose pour les PNC déclenchés de réserve sur un vol reporté ou annulé).

Pour rappel : une réserve non déclenchée = 3HC (LC/MC/CC) !

Pensez à vérifier vos EP4 !

JOGGING CREW

Les nouveaux embauchés et nouveaux intégrés sur LC n'ont pas le jogging CREW. Pour des raisons de sécurité, en cas de situation d'urgence, et afin de rester reconnu des passagers, nous avons demandé que les PNC volontaires puissent bénéficier d'une avance de points afin de commander cette pièce d'uniforme.

Dés le 1er novembre 2019, tous les nouveaux embauchés (CDD, ALT, CDI, ex-JOON) hors PCB, affectés sur LC, pourront commander en avance sur dotation (retrait de points associés) un jogging auprès de la boutique habillement.

Le PNC volontaire prendra rendez-vous via le call center au 01.53.01.87.17 après sa mise en ligne, puis se rendra à la boutique habillement pour la saisie de sa commande (en avance sur dotation). En fonction du stock disponible, l'article pourra lui être délivré sur site, sinon il lui sera envoyé à domicile.

SURCLASSEMENT A BORD... OUI, MAIS QUAND ?

Le surclassement payant à bord nécessite l'ouverture des ventes et l'appairage de 2 outils métier. L'équipage une fois à bord doit assurer visite sûreté, visite sécu et la prise de contact avec les divers intervenants du vol. L'UNSA PNC demande sur quel temps le PNC peut effectuer cette tâche technique.

La Sécurité des Vols reste la priorité absolue de l'équipage et le surclassement est réalisé en respectant les consignes du Manex. La procédure de surclassement et le déplacement effectif du client sont réalisés en début de croisière.

A bon entendeur ...

GALONS UNIFORMES FEMININS ... ENFIN !!

Après des années de combat dans le cadre de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les uniformes CCP et CC féminins seront dotées de galons à partir du 1er octobre 2019. La reconnaissance et le respect de la fonction CCP/CC par les passagers et tous les intervenants sur un avion commencent par les galons. **Il n'était plus du tout admissible de refuser cette reconnaissance à la maîtrise féminine !**

Cette révolution, loin d'être futile, marque un tournant dans la considération des femmes dans leurs fonctions managériales. L'affichage de la fonction est une nécessité et l'esthétisme n'a jamais été un argument valable !



APPLICATION E-CASIER

Nous demandons la création d'une application E-casier, afin de pouvoir consulter en un clic notre TDS programmés, TDS réalisés, ..., grâce un code PIN (à l'instar de l'application E-dossier).

Consommation d'alcool et prise de vue à bord

A compter du 10 octobre, le Manex sera modifié afin d'**INTERDIRE** l'alcool personnel et la prise de vue à bord.

Si on peut se réjouir d'une prise en compte de nos précédentes requêtes en terme de droit à l'image, l'UNSA PNC s'interroge sur les moyens mis à disposition des PNC pour faire respecter cette réglementation.

Beaucoup de bonnes intentions (voire obligations) mais peu de concret...



Compteur jours de réserve et incident d'exploitation

Suite à un incident d'exploitation si la rotation en ON est prolongée en dehors du MBR initialement programmé alors la Production allonge le MBR afin de compter l'ensemble des jours ON dans les limitations.

Période probatoire chef de cabine et BR

Lors de votre période probatoire aucun bloc réserve ne vous sera programmé :

- durant 6 mois sur LC,
- durant 3 mois sur MC.

Pourquoi une telle différence de traitement me direz-vous ?

Parce qu'il y a une plus forte occurrence des vols sur MC que sur la LC... mais c'est bien sur !

COMMENT BLOQUER VOTRE IPAD ?

Lors de la rédaction d'un E-claim ... et pas que !

La compagnie préconise la présence de la maîtrise à proximité du PAX lors de la rédaction d'un e-claim. Cette présence souvent en inadéquation avec le travail du CC/CCP est une perte de temps manifeste... Il est pourtant possible de verrouiller simplement l'IPAD sur une application. Visiblement l'entreprise n'a jamais eu vent de cette possibilité...

Pour la mettre en oeuvre aller dans **réglage général / accessibilité / accès guidé / réglages des codes**.

En pratique, lorsque vous êtes sur l'application voulue, cliquez 3 fois rapidement sur le bouton "HOME" puis sur démarrer. Il vous sera maintenant impossible de quitter cette application, le pax pourra rester avec son formulaire "E-claim" sans pour autant avoir accès aux contenus sensibles de votre cabin-pad. Pour déverrouiller, reproduire la manip (trois pressions rapides sur le bouton "HOME") puis renseignez votre code confidentiel pour quitter l'application.

SOFT RULES ACTUALISEES

Dans le cadre du SGRF, des **soft rules** ("préconisations") concernant la **construction des rotations et des planning** sont émises.

Exemple :

- ➔ Soft Rule MC Pas de 4 étapes en A321 avec TSV > 11H
- ➔ Soft Rule LC MBR déclenchement en suivi à J-1 sur rotations adaptées, dérogoires et bi-tronçons Afrique

Vous pouvez les consulter sous IPN / Espace PNC :

- RDV dans « **Bibliothèque des référentiels** »
 - puis « **DOK** »
 - puis « **Barre de recherches "Soft rules"** »
 - puis « **Procédures gestion Risque fatigue** »

MOBILITE MC / LC : PRUDENCE !

A vos carnets de vaccination !!

Depuis le 11 juillet 2016 le règlement sanitaire international stipule que « la période de validité du certificat de vaccination contre la fièvre jaune et la durée de la protection conférée par la vaccination antiamarile passent de dix ans à la vie entière du sujet vacciné ».

Cependant le HCSPF (Haut Conseil de la Santé Publique) recommande depuis le 16 mars 2018 face à la recrudescence d'épidémie de Fièvre Jaune (Angola & RDC en 2017, Brésil en 2017/2018), une seconde vaccination à 10 ans pour tous ceux qui n'en ont reçu qu'une seule.

Cette recommandation est confirmée par le médical AF par une note IO.ZM difficilement accessible via le référentiel santé sécurité au travail sur le cabinpad note jointe au dossier de vol sur certaines escales.

Même si ce rappel n'est pas une obligation réglementaire et ne vous empêchera pas d'effectuer vos vols, la direction se doit de donner une information claire aux PNC.

L'UNSA PNC réclame un sms de sensibilisation à destination des PNC en mobilité MC/LC.

Pour rappel, un délai de 10 jours est recommandé entre la vaccination et l'immunisation. La vaccination ne peut se faire qu'auprès du médical AF ou d'un centre de vaccination agréé.